

24/08/2007

## PME et marchés publics : Sarkozy veut une solution « ambitieuse »

**COMPÉTITIVITÉ** *L'ancien ministre Lionel Stoleru doit réfléchir à une amélioration de l'accès des PME aux marchés publics. Un dossier coincé par la Commission européenne.*

LES PME ayant été identifiées, pendant la campagne présidentielle, comme un des moyens les plus sûrs de créer de l'emploi et donc de la croissance, Nicolas Sarkozy avait demandé dès cet été à Lionel **Stoleru** de travailler sur la meilleure façon de les faire accéder aux marchés publics. Aujourd'hui, seuls 21 % du montant des marchés de l'État français sont attribués à des PME.

Le président du conseil de développement de Paris, ancien secrétaire d'État de Valéry Giscard d'Estaing, puis de François Mitterrand, a reçu sa lettre de mission. Pour mettre en oeuvre un « Small Business Act » à la française, Nicolas Sarkozy et François Fillon lui demandent « *de réfléchir aux voies et moyens d'une démarche plus ambitieuse* » que celle qui a consisté, fin 2006, à introduire des mesures en faveur des PME dans le Code des marchés publics - dont certaines ont d'ailleurs été retoquées par le Conseil d'État en juillet dernier.

Lionel **Stoleru** devra ainsi « *procéder à une analyse des régimes préférentiels* » mis en place aux États-Unis, au Japon, en Corée et au Canada. « *Vous pourrez proposer, si cela vous paraît nécessaire* » de réserver « *le bénéfice de ce régime préférentiel à certaines PME, par exemple les PME innovantes* », poursuit la lettre de mission.

« *Il y a une dimension nationale et internationale dans ce sujet* », explique Lionel **Stoleru** au *Figaro*. De fait, la France ne peut aujourd'hui prétendre donner un accès préférentiel aux PME sans un accord à l'Organisation mondiale du commerce. Depuis des mois, elle bataille donc pour convaincre la Commission européenne de demander à l'OMC un accès élargi des PME aux 1 500 milliards d'euros annuels d'achats européens.

### « Égalité formelle ou réelle »

Le président de la République et le premier ministre profitent d'ailleurs de la lettre de mission pour rappeler leur « *engagement sur ce dossier* ». Pourtant, « *il y a peu de chances que la situation se débloque au comité commerce qui doit se tenir mi-septembre. La solution serait peut-être que le sujet soit abordé lors du prochain conseil européen mi-octobre* », précise-t-on à Bercy. Certains pays sont encore opposés au principe, préférant laisser le marché fonctionner librement pour laisser les mêmes chances à chaque entreprise. « *Mais il y a égalité formelle et égalité réelle, prévient Lionel Stoleru. C'est tellement plus pratique pour un acheteur public de se tourner vers un gros fournisseur référencé que vers une PME, avec laquelle il prendra plus de risque. Elles sont donc, de fait, exclues* ».

Si la situation ne se règle pas au niveau de l'OMC, à Lionel **Stoleru** de trouver d'autres dispositifs « *compatibles avec le droit communautaire* », insiste le chef de l'État, pour permettre aux PME d'accéder plus facilement aux marchés publics. « *Il y a certainement des choses à faire avec les pôles de compétitivité* », répond l'intéressé. Il doit rencontrer mardi prochain le ministre de l'Économie, Christine Lagarde, et le secrétaire d'État aux Entreprises et au Commerce extérieur, Hervé Novelli - ce dernier étant chargé du dossier - afin de rendre ses conclusions d'ici au 31 décembre.

Marie Visot - Le Figaro